

Le Consul de Suisse au Havre, F. Wanner, au Conseil fédéral

R

Le Havre, 12 janvier 1854

[...]

1. Commerce

J'ai lieu de croire que la Suisse n'a pas moins tiré de matières premières et de denrées coloniales du Havre que les autres années. Vos propres tableaux de douane vous fourniront à ce sujet les données les plus positives.

Quant au transit, c'est-à-dire à l'exportation des produits de l'industrie suisse par Le Havre, ses progrès me paraissent constants. En général l'exportation des produits manufacturés a pris au Havre des proportions énormes. Les Etats-Unis, le Brésil, la Plata, le Chili et le Pérou et le Mexique sont les pays pour lesquels notre navigation a pris le plus de développements. Jamais peut-être on a construit en France, ni plus ni d'aussi beaux et grands navires. Notre célèbre constructeur normand se surpasse, on dirait qu'il ne désespère pas pour les longues navigations de disputer par ses voiliers de vitesse avec les bateaux à vapeur. Un de ses navires a fait le voyage du Havre à Valparaiso en soixante-quatre jours.

Tous les actes du Gouvernement français témoignent de ses bonnes dispositions en faveur d'une législation de douanes plus libérale. Le déficit des récoltes a fait suspendre la loi sur les céréales pour un délai; ce délai a été prorogé indéfiniment et personne ne doute que jamais la loi de l'échelle mobile ne sera rétablie.

Tout navire important des céréales, y compris le riz, est exempté des droits de tonnage. Les navires étrangers, pour les céréales, paient les mêmes droits que les navires français et ont de plus été admis à faire le cabotage entre les ports de l'Océan et ceux de la Méditerranée.

L'abaissement des droits sur les bestiaux et sur les houilles, comme la mesure récente qui permet l'importation des cotons venant d'Angleterre, qui jusque là avait été prohibée, émane du même esprit éclairé.

Que la Suisse ne désespère donc pas de voir s'élargir la base de ses échanges avec la France; qu'elle signale les entraves, la gêne, les mesures vexatoires dont ont à souffrir les rapports internationaux. Le moment est favorable.

De toutes les denrées, les céréales ont le plus haussé cette année, et aujourd'hui les farines et les blés sont de 90 % plus chers qu'au mois de juin. Tout semble annoncer que cette cherté subsistera jusqu'à la récolte prochaine.

Quant à l'important article coton, je me réfère à la circulaire ci-jointe de ma maison, qui résume son mouvement au Havre et la marche des prix en 1853.¹

2. Emigration

J'en dirai peu de chose pour ne pas répéter ce que j'en ai écrit dans mon rapport de 1852.²

Les faits saillants, faits capables d'impressionner et d'indiquer des remèdes contre les abus, je les ai toujours signalés à l'honorable M. Barman, qui plus d'une fois les a portés à la connaissance du Gouvernement français. Celui-ci s'occupe de l'étude de la question, comme le prouvent plusieurs rapports de M. le comte Reinhardt, avec lequel j'ai eu une longue conférence pendant mon dernier séjour à Paris. Ici aussi on commence à s'apercevoir qu'il y a quelque chose à faire et avec le temps nous pouvons bien espérer que ces pauvres émigrants trouveront un peu de protection.

Vous verrez par le tableau ci-joint pour combien les Suisses figurent dans le nombre des émigrants qui se sont embarqués au Havre.³

Mais je dois vous faire observer qu'il se présente toujours moins de Suisses au consulat et que mon tableau ne comprend naturellement que ceux qui y ont fait viser leurs papiers. Les mauvais aubergistes, les *runners*, les marchands de vin et de vivres, ceux qui vendent aux émigrants des billets de chemin de fer pour aller de New York dans l'intérieur ont leurs raisons pour soustraire aux bons conseils du consul, le plus possible d'émigrants et ils savent fort bien embarquer et faire partir des gens sans papiers, ou avec des papiers sans visas.

Ils ont une idée parfaitement juste de l'insuffisance et de l'impuissance de notre police.

[...]⁴

4. J'ai dit, la somme déposée dans une caisse cantonale par un agent d'émigration comme caution des engagements qu'il prend, ne garantit que les ressortissants de ce canton.

A ma connaissance, il n'y a de ces cautionnements qu'à Aarau et à Berne. Tous les autres Suisses ne sont donc pas garants en cas d'inexécution de leurs contrats.

C'est évidemment un mal pour lequel les remèdes s'indiquent d'eux-mêmes.

L'un consisterait à faire déposer aux agents un cautionnement dans chaque canton, c'est presque demander l'impossible. L'autre, extrêmement simple, serait que la caisse fédérale voulût bien recevoir des dépôts qui serviraient de garantie à tous les Suisses.

Il ne s'agit pas pour le haut Conseil d'accorder ou de refuser des concessions. Il ne s'agit pour lui que d'être dépositaire d'une somme à des conditions favorables pour lui, c'est-à-dire en ne payant que 3 % d'intérêt alors qu'il pourrait faire valoir à 4 %, et favorables pour tout le public, et non seulement pour les citoyens de un ou deux cantons.

1. *Circulaire du 31 décembre 1853, à laquelle est joint un tableau des prix du coton Louisiane au Havre (non reproduits).*

2. *Non reproduit.*

3. *Non reproduit.*

4. *Passage relatif aux dépenses du consulat.*

J'avoue qu'avec le plus grand respect pour la souveraineté des cantons, je ne vois pas qui pourrait trouver dans une mesure si simple un empiètement de pouvoir et ce danger n'existant pas, quelle objection pourrait-on faire contre ces simples annonces dans la feuille officielle:

«La caisse fédérale a reçu de N.N. la somme de ... destinée à servir de garantie à la bonne exécution des contrats, de tous les Suisses émigrants qui traiteront avec lui.»

Cela n'empêcherait pas les cantons de soumettre chez eux les agents à tels règlements qu'ils jugeraient bons. Dans mon système, le Conseil n'aurait point à fixer la limite de la somme; l'intérêt de chaque déposant serait évidemment de grossir son dépôt autant que possible, puisque pour le public, la confiance se proportionnerait à la somme. Depuis que j'ai écrit ce qui précède, j'ai reçu de l'honorable Monsieur Franscini une demande de détails sur l'émigration qu'il n'est au pouvoir de personne de fournir aujourd'hui, dans l'état d'abandon et de désordre dans lequel se trouve l'émigration. Mais il y a des moyens très simples pour arriver à un contrôle aussi exact que possible et le jour où l'on voudra soumettre à une règle les agents d'émigration dans le pays même, ces moyens se présenteront tout naturellement.

Mais ce n'est pas tout, il faut qu'en France aussi on prenne des mesures pour assurer aux émigrants l'air et l'espace et les vivres nécessaires, pour leur assurer un bon navire, et que ce navire ne sera pas commandé par un capitaine qui de notoriété publique s'enivre tous les jours.